

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL



MAIRIE  
DE  
TREGUNC

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de

**Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine – SELLIN Yannick - VOISIN Valérie – TANGUY Michel – RIVIERE Marie-Pierre – DERVOUOT Dominique – FLOCH ROUDAUT Rachel – DION Michel - LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia – ROBIN Yves – GALBRUN Karine – LE MAREC Vincent - JOULAIN Anita – JAFFREZIC Christiane - NIVEZ Jean-Paul – SALAUN Fanny-GUYON Yoann - SINQUIN DANIELOU Gisèle – CHARPENTIER Pascal - LE GUILLOU Marthe

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Muriel LE GAC à Régine SCAER JANNEZ
- Philippe NIMIS à Luc LAURENT
- Sylvie VERGOS à Rachel FLOCH ROUDAUT
- Bruno BORDENAVE à Michel TANGUY
- Paul DADEN à Jean-Paul NIVEZ
- Brigitte BANDZWOLEK à Gisèle SINQUIN DANIELOU
- René CANTIE à Pascal CHARPENTIER

Date de convocation : 16 mai 2017

Gisèle SINQUIN DANIELOU est nommée secrétaire de séance

Monsieur Le Maire indique que les comptes de gestion du trésorier pour l'année 2016 mettent en évidence des résultats conformes aux comptes administratifs.

**Le compte de gestion du budget principal est arrêté de la manière suivante :**

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Nombre de présents : 22  
Nombre de votants : 29

Section de fonctionnement :

Dépenses : 5 692 920,64 €

Recettes : 6 740 287,62 €

**Soit un excédent de 1 047 366, 98 €**

Section d'investissement :

Dépenses : 5 419 439,43 €

Recettes : 4 495 449,24 €

**Soit un déficit de 923 990,19 €**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'avis favorable de la commission des finances, du développement économique et du personnel lors de sa réunion du 9 mai 2017 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve sans observation, les comptes de gestion du trésorier pour l'année 2016 en ce qui concerne le budget principal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE  
A Tregunc le 24 mai 2017  
LE MAIRE  
Olivier BELLEC

